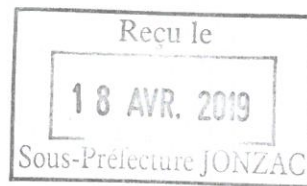


COMMUNE DE CHEVANCEAUX



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2019 DES BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXE

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année. Il doit être voté en équilibre, c'est-à-dire que le montant total des recettes doit être égal à celui des dépenses.

Le vote doit survenir avant le 15 avril ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée. Il est transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

BUDGET PRINCIPAL

Le budget primitif se divise en deux sections : le fonctionnement et l'investissement. A l'intérieur de chaque section, les dépenses et les recettes doivent s'équilibrer.

La section de fonctionnement concerne les recettes et dépenses du « quotidien » telles que la cantine, l'électricité ou encore les salaires.

La section d'investissement est liée aux projets de la commune et contribue à en modifier le patrimoine, il peut s'agir de la vente ou l'achat de terrain, d'importants travaux...

Le résultat de clôture 2018 fait apparaître un excédent total de 830 392,88 € dont 203 019,37 € sont prélevés pour financer le déficit d'investissement. L'excédent à reporter en recette de fonctionnement s'élève donc à 627 373,51 euros.

Le budget primitif 2019 a été voté par le conseil municipal le 4 avril 2019.

La section de fonctionnement

Les prévisions 2019 s'équilibrent à 1 800 700,00 euros. La volonté première est de ne pas augmenter les impôts tout en continuant à proposer des services de qualité.

LES RECETTES

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, piscine...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions. Les différents types de recettes sont regroupés par chapitre.

Le chapitre O13 comprend les remboursements de rémunérations (arrêts maladie) par l'assurance statutaire.

Le chapitre 70 regroupe les recettes de concessions du cimetière, de la cantine et de la garderie, du camping ou encore de la piscine.

Le chapitre 73 concerne les impôts : taxe d'habitation, taxes foncières ou encore le fonds de péréquation des ressources intercommunales.

Le chapitre 74 comprend les dotations d'Etat (dotation globale de fonctionnement, la dotation de solidarité rurale) mais aussi les sommes versées par l'Etat aux communes en compensation d'exonérations de taxes (taxe d'habitation, taxes foncières ...) ainsi que la taxe additionnelle aux droits de mutations.

Le chapitre 75 concerne les revenus des locations communales (logement, salles municipales).

Le chapitre 002 représente l'excédent de fonctionnement reporté.

Pour l'année 2018, les prévisions de recettes s'établissent comme suit :

Chapitre	Libellé	BP 2019
013	Atténuations de charges	7 982,49 €
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	71 500,00 €
73	Impôts et taxes	693 900,00 €
74	Dotations, subventions et participations	335 400,00 €
75	Autres produits de gestion courante	60 000,00 €
77	Produits exceptionnels	4 544,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	627 373,51 €
	Totaux	1 800 700,00 €

Les taux d'imposition ne sont pas augmentés en 2019 soit 14,32% pour la taxe d'habitation, 14,10% pour la taxe sur le foncier bâti, 49,32% pour la taxe sur le foncier non bâti et 21,25% pour la contribution foncière des entreprises.

Comme les années précédentes, la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat est en diminution puisqu'elle passerait de 138 873,00 euros à 135 000 euros (elle s'élevait à plus de 222 000 euros en 2013).

LES DEPENSES

Elles concernent les dépenses courantes de la commune et, tout comme les recettes, sont organisées en chapitre.

Le chapitre 011 comprend toutes les charges à caractère général : eau, électricité, alimentation pour la cantine...

Le chapitre 012 concerne les dépenses du personnel communal titulaire ou contractuel (charges comprises).

Le chapitre 65 regroupe les indemnités des élus (charges comprises), les contributions aux syndicats intercommunaux ainsi que les subventions versées aux associations.

Le chapitre 66 représente les intérêts des emprunts réalisés par la commune.

Le chapitre 042 reprend les écritures comptables des ventes de terrains réalisés par la commune.

Pour l'année 2019, les prévisions de dépenses s'organisent comme suit :

Chapitre	Libellé	BP 2019
011	Charges à caractère général	396 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	522 500,00 €
65	Autres charges de gestion courante	112 795,00 €
66	Charges financières	7 500,00 €
67	Charges exceptionnelles	407 728,00 €
022	Dépenses imprévues	75 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	265 077,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 100,00 €
	Totaux	1 800 700,00 €

La section d'investissement

LES RECETTES

Le chapitre 10 comprend le fonds de compensation de la TVA, la taxe d'aménagement et l'excédent de fonctionnement capitalisé.

Le chapitre 13 regroupe les subventions attendues.

Le chapitre 024 représente les ventes de terrains ou matériel.

Le chapitre 040 représente les amortissements de travaux de voirie.

Chapitre	Libellé	BP 2019
10	Dotations, fonds divers et réserves	238 801,38 €
13	Subventions d'investissement reçues	37 327,00 €
16	Emprunt et cautions	510,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	265 077,00 €
024	Produits des cessions	86 900,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 100,00 €
	Totaux	641 933,37 €

LES DEPENSES

Le chapitre 16 représente le remboursement du capital des emprunts.

Les opérations d'équipement reprennent l'ensemble des dépenses faites pour des travaux ou des achats.

Le chapitre 27 représente la somme versée au budget annexe du lotissement pour combler une partie du déficit.

Chapitre	Libellé	BP 2019
16	Emprunts et dettes assimilés	54 360,00 €
	Opérations d'équipement	395 500,00 €
27	Autres immobilisations financières	32 327,00 €
001	Déficit d'investissement reporté	159 746,37 €
	Totaux	641 933,37 €

Pour l'année 2019, les principales dépenses d'investissements prévues concerneront plusieurs bâtiments communaux pour 64 000,00 euros (toiture de l'école maternelle, toiture et éclairage du gymnase, toiture de l'annexe du restaurant communal, travaux d'accessibilité), l'agrandissement de l'atelier communal estimé à 70 000,00 euros. Il est également prévu l'achat de matériel pour 24 500,00 euros.

L'encours de la dette, c'est-à-dire la somme des emprunts dus au 1^{er} janvier 2019 est de 221 239,68 euros ; la capacité de désendettement de la commune est de 0,24 an.

BUDGET ANNEXE :

Lotissement Le Clos du Moulin

La section de fonctionnement

LES RECETTES

<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>BP 2019</i>
70	Ventes de terrains	129 976,00 €
042	Variations des stocks (stocks évalués au 31/12/2018)	160 867,94 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	4 544,22 €
	Totaux	295 388,16 €

LES DEPENSES

<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>BP 2019</i>
65	Reversement de l'excédent des budgets annexes	4 544,22 €
042	Variations des stocks (stocks au 01/01/2018)	290 843,94 €
	Totaux	295 388,16 €

La section d'investissement

LES RECETTES

<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>BP 2019</i>
040	Terrains aménagés (stocks au 01/01/2019)	290 843,94 €
16	Emprunts et dettes	32 327,61 €

	Totaux	323 171,55 €
--	---------------	---------------------

Le chapitre 16 correspond à la somme versé par le budget principal au budget annexe pour équilibrer le budget.

LES DEPENSES

<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>BP 2019</i>
040	Terrains aménagés (stocks évalués au 31/12/2019)	160 867,94 €
001	Déficit reporté	162 303,61 €
	Totaux	323 171,55 €

Dans les faits, le lotissement communal est achevé depuis plusieurs années et les emprunts sont remboursés. Le budget 2019 ne fait donc que tracer les écritures dans le cas de ventes.